

4. COMPTE RENDU DES EXAMENS PSYCHOLOGIQUES

Nom et Prénom:
Né(e) le : Sexe :
Etablissement fréquenté : Internat : ☐ Oui ☐ Non
Nom des Responsables légaux :

NATURE DES EXAMENS

DATE DE PASSATION

N.B. Les performances et le protocole des tests psychométriques doivent être joints sous pli cacheté à la Commission avec le compte-rendu.

Document rédigé par

COMPTE-RENDU

.TSVP

Confidentialité : ce document doit être exclusivement utilisé dans le cadre de la commission à laquelle il est destiné. Il doit être conservé au sein du dossier adressé à cette commission pour l'éclairer dans sa prise de décision et ne peut être transmis à d'autres personnes ou institutions sans l'accord explicite du psychologue qui l'a rédigé. (Cf article 14 du Code de déontologie des psychologues).

[illegible]

SYNTHESE ET APPRECIATION GENERALE

[illegible]

Document rédigé le :

NOM PRENOM :

Signature :

Conformément à la Loi d'accès aux documents administratifs, ce document peut être consulté par la famille à sa demande.